

ASSEMBLEE GENERALE du 24 septembre 2018

**Désignation des représentants de la CCI Lyon Métropole
Saint-Etienne Roanne au sein de la SA à directoire et
conseil de surveillance « Early Makers Group » et au sein
de l'AESCRA, association gestionnaire d'EM Lyon Business
School**

Conformément aux décisions prises par l'Assemblée Générale de la CCI Lyon métropole Saint-Etienne Roanne le 23 avril 2018, portant sur la réorganisation de la gouvernance d'EM Lyon, nous vous informons que la Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dénommée « Early Makers Group », a été créée et immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Lyon le 24 août 2018.

L'administration et le contrôle de cette société sont organisés autour deux organes :

- Le directoire,
- Le conseil de surveillance.

Le directoire est composé de 5 membres maximum. Ces membres sont choisis pour un mandat de 5 années par le conseil de surveillance.

Parmi les membres du directoire, le conseil de surveillance nomme un Président.

Le conseil de surveillance, qui exerce un contrôle sur le directoire, est quant à lui composé de 12 membres qui sont nommés pour un mandat de 5 ans par l'assemblée générale ordinaire sur la base de la composition suivante :

- 5 membres ayant la qualité de membres élus de la CCI,
- 5 membres ayant la qualité de personnalités qualifiées,
- 1 membre ayant la qualité de membre de l'Association des diplômés d'EM Lyon,
- 1 membre élu par le personnel de la société et celui de ses filiales directes ou indirectes.

Le Titre VIII des statuts de la SA « Early Makers Group » prévoit des dispositions transitoires, pour une durée allant de l'immatriculation de la société, jusqu'à la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 août 2021.

Parmi ces mesures, figure la nomination des premiers membres du conseil de surveillance dont le nombre est réduit à 6. Dans les 6 mois qui suivent l'immatriculation de la société, une AG ordinaire portera ce nombre à 12, comme indiqué ci-dessus. Les membres supplémentaires ainsi désignés le seront pour une durée allant jusqu'à la fin de la période transitoire.

Dans ces conditions et eu égard à l'urgence de désigner les 3 représentants de la CCI, dont les noms devaient figurés dans les statuts de la société avant son immatriculation, le Président, conformément aux dispositions prévues par l'article 41 du règlement intérieur de la CCI, relatif aux mesures à titre conservatoire, a désigné les représentants suivants :

- Madame Myriam BENCHARAA,
- Monsieur Jean MOUGIN,
- Monsieur Emmanuel IMBERTON.

Dans les mois qui viennent, 2 représentants supplémentaires devront être désignés par le Président dans les conditions prévues par l'article 23 dudit règlement intérieur, soit après avis des membres du Bureau.

Pour votre bonne information, Monsieur Bruno BONNELL a été désigné comme Président du Conseil de surveillance et Monsieur Emmanuel IMBERTON comme Vice-Président. Monsieur Bernard BELLETANTE, Directeur d'EMLyon, a été nommé Président du directoire.

Dans ce nouveau schéma de gouvernance via la holding Early Makers Group, les Statuts de l'association gestionnaire d'EMLyon, l'AESCRA qui devient une filiale du groupe, ont dû être modifiés, ce qui a été fait par décision de son assemblée générale extraordinaire, réunie à cet effet le 7 septembre 2018.

Le nombre de collèges au sein de l'AESCRA a été réduit à 2 en lieu et place des 4 collèges initiaux. Ainsi, désormais, les membres de l'association sont répartis dans les 2 collèges suivants :

- Le Collège des Fondateurs, composé d'un membre unique, personne physique membre élu de la CCI Lyon métropole Saint-Etienne Roanne,
- Le Collège des membres de droit, composé de 3 membres au plus, personnes physiques, dont le Président du Conseil de surveillance de la société Early Makers Group et de 2 membres désignés par ce même conseil.

Chacun des membres dispose d'une voix délibérative, à l'exception du représentant de la CCI, qui dispose d'un droit de vote double.

Monsieur Emmanuel IMBERTON conserve son mandat en tant que représentant du membre fondateur de l'AESCRA.

Monsieur Bruno BONNELL a été désigné comme Président du conseil d'administration et Monsieur Bernard BELLETANTE comme Directeur Général.